



Achat caravane d'occasion

Par **staf**, le **13/08/2015** à **14:54**

Bonjour,

J'ai acheté le 2 juillet dernier une caravane à un particulier. Avant de l'acheter j'ai fait le tour et j'ai constaté des traces d'infiltrations au niveau du lanterneau. Celui-ci m'a indiqué qu'elles existaient puisqu'il avait négocié, en 2009, le changement du lanterneau (soit disant fissuré), auprès du professionnel qui lui vendait la caravane, avant de conclure son achat. Je vous rapporte ses propres mots, car il ne m'a pas fourni de preuves (acte d'achat, facture de changement de lanterneau...). Or, suite à de fortes pluies, des nouvelles infiltrations sont apparues (de l'eau a coulé dans la caravane, l'habillage se fendille et de l'eau stagne en permanence sur le toit). J'ai contacté le vendeur qui me jure qu'en 6 ans il n'a pas eu de problème même par temps de pluie. J'ai du mal à croire qu'un lanterneau changé par un professionnel fuit au bout de 6 ans... Je souhaiterais connaître la démarche à suivre. Merci.